CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSOUS

Procès-verbal de la séance du 5 mai 2022 présidée par Monsieur Marc Chablaix

Le Conseil communal d'Ormont-Dessous est convoqué le jeudi 5 mai 2022, à 20h00, à la salle du Conseil communal, au Sépey.

Membres de la Municipalité présents :
Mmes Gretel Ginier, Syndique, et Raphaële Brugger, Municipale, ainsi que MM. Marcel Borloz, Pierre-Alain Borloz et Rémy Fischer, Municipaux.

M. Marc Chablaix, Président du Conseil communal, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux Conseillères et Conseillers communaux, ainsi qu'aux membres de la Municipalité et aux représentants de la presse.

Appel

M. Marc Chablaix, Président, invite la secrétaire à procéder à l'appel.

Sont présents :
Mmes les Conseillères communales Vanessa Berizzi-Tille, Stéphanie Chablaix, Claudine Fonjallaz, Aurisia Irondelle, Jennifer Marrone, Sandra Mottier, Anne-Lise Oguey et Géraldine Venker ;
ainsi que
MM. les Conseillers communaux Philippe Borloz, Johannes Braüning, Marc Chablaix, Christian Chappuis, Lionel Cheseaux, Loïc Fischer, Pascal Francfort, Armand Lugrin, Benjamin Mottier, Christian Mottier, Denis Noirjean, Louis-Philippe Oguey, Silvan Perreten, Vincent Perrod, Stéphane Piguet, Julien Rosat, Anthony Vaucher et Christopher Watts.

Sont absents et excusés :
Mmes Laurence Krebs, Véronique Lüthi, Anne-Lise Meyer, Sophie Meyer, Elisabeth Mottier, Laure Nellen et MM. Paul-François Mermod, Cyrille Perrod et Jean-Pierre Vittoni.

L'appel fait constater la présence de 26 Conseillères et Conseillers communaux.

Le quorum étant atteint, M. Marc Chablaix, Président, constate que l'assemblée peut valablement délibérer. Aussi il invite l'assemblée à se lever et déclare la séance ouverte.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 23 mars 2022
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Communications du Bureau du Conseil communal
5. Préavis no 5/2022 : Demande de crédit pour financer des travaux de réfection du chemin de Cergnat à Cergnat
6. Préavis no 6/2022 : Demande de crédit pour financer divers travaux à la route des Voëttes 40, suite aux intempéries
7. Préavis no 7/2022 : Demande de crédit pour financer un concept d'archivage
8. Communications municipales
9. Divers et propositions individuelles

---

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 23 mars 2022

M. Marc Chablaix, Président, ouvre la discussion concernant le procès-verbal de la séance du 23 mars 2022.

Constatant qu'aucune remarque n'émane de l'assemblée, M. le Président soumet ce procès-verbal à approbation.

Celui-ci est adopté à l'unanimité.

---

3. Adoption de l'ordre du jour

M. Marc Chablaix, Président, soumet au vote l'ordre du jour.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

---

4. Communications du Bureau du Conseil communal

M. Marc Chablaix, Président, fait part du décès de Mmes Camilla Danthe et Denise Rümo et de M. Serge Borlat survenus depuis la dernière séance du Conseil communal. Il demande à l'assemblée de se lever et de respecter une minute de silence afin d'honorer la mémoire des défunts.

Il informe que le bureau du Conseil a œuvré lors du 2ème tour des élections cantonales le 10 avril 2022. Les prochaines votations auront lieu le 15 mai prochain.

M. le Président annonce que les rapports des commissions sont arrivés dans les délais légaux. Il précise, suite à une demande d'un conseiller, qu'une commission peut siéger si seulement deux membres sont présents. En effet, la majorité des membres doit être présente.

---

5. **Préavis no 5/2022 : Demande de crédit pour financer des travaux de réfection du chemin de Cergnat à Cergnat**

M. Marc Chablaix, Président, invite M. Philippe Borloz, Conseiller communal, à donner lecture du rapport. En préambule de son rapport, M. Philippe Borloz encourage les Conseillères et Conseillers communaux en place depuis quelques années à encadrer la relève.

M. Marc Chablaix, Président, remercie M. Philippe Borloz et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, **M. Marc Chablaix, Président,** clôt la discussion, donne lecture des conclusions du préavis municipal no 5/2022 et invite les Conseillères et Conseillers communaux à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSOUS

Vu	le préavis municipal no 5/2022 « Demande de crédit pour financer des travaux de réfection du chemin de Cergnat à Cergnat » du 21 mars 2022,
Ouï	le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire,
Considérant	que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

DECIDE
à l'unanimité

- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 226'000.00 pour financer des travaux de réfection du chemin de Cergnat à Cergnat ;
- d'admettre le mode de financement proposé ;
- d'amortir cet investissement sur une durée de 15 ans.

---

6. **Préavis no 6/2022 : Demande de crédit pour financer divers travaux à la route des Voëttes 40, suite aux intempéries**

M. Marc Chablaix, Président, invite M. Christian Chappuis, Conseiller communal, à donner lecture du rapport.

M. Marc Chablaix, Président, remercie M. Christian Chappuis et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, **M. le Président** clôt la discussion, donne lecture des conclusions du préavis municipal no 6/2022 et invite les Conseillères et Conseillers communaux à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSOUS

Vu le préavis municipal no 6/2022 « Demande de crédit pour financer divers travaux à la route des Voëttes 40, suite aux intempéries » du 24 mars 2022,

Ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

DECIDE
à l'unanimité

- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 166'000.00 pour financer divers travaux à la route des Voëttes 40, suite aux intempéries, sous déduction de la subvention ;
- d'admettre le mode de financement proposé ;
- d'amortir cet investissement sur une durée de 15 ans.

---

7. Préavis no 7/2022 : Demande de crédit pour financer un concept d'archivage

M. Marc Chablaix, Président, invite M. Pascal Francfort, Conseiller communal, à donner lecture du rapport.

M. Marc Chablaix, Président, remercie M. Pascal Francfort et ouvre la discussion.

M. Philippe Borloz, Conseiller communal, informe posséder des archives d'une société de tir et souhaite savoir si elles pourraient être stockées à la maison de commune.

Mme Gretel Ginier, Syndique, invite M. Borloz à amener ces archives à l'administration communale afin qu'elles soient triées.

M. Loïc Fischer, Conseiller communal, demande si la numérisation de certains documents est prévue et si cela est compris dans le préavis.

Mme Gretel Ginier, Syndique, répond que les Echos de la Montagne sont déjà en cours de numérisation. Si des archives doivent être numérisées, elles le seront. C'est prévu dans le préavis.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** clôt la discussion, donne lecture des conclusions du préavis municipal no 7/2022 et invite les Conseillères et les Conseillers communaux à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSOUS

Vu le préavis municipal no 7/2022 « Demande de crédit pour financer un concept d'archivage » du 28 mars 2022,

Ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

DECIDE
à l'unanimité

- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 98'000.00 pour financer un concept d'archivage ;
- d'admettre le mode de financement proposé ;
- d'amortir cet investissement sur une durée de 10 ans.

---

8. Communications municipales

Mme Gretel Ginier, Syndique, remercie le Conseil communal d'avoir accepté le préavis no 7/2022 – Demande de crédit pour financer un concept d'archivage. C'est effectivement une responsabilité de la Syndique que les archives soient tenues à jour. D'ailleurs, des perles ont été retrouvées dont le règlement du Conseil communal de 1870 qu'elle met à disposition des Conseillères et Conseillers qui souhaitent le consulter.

Elle informe également que l'opération « Drapeau communal » est reconduite cette année. On peut acheter un drapeau de la commune à prix préférentiel durant tout le mois de mai.

M. Rémy Fischer, Municipal, communique qu'une visite de l'abri de protection civile, situé au collège du Sépey, a eu lieu le 25 mars 2022. Cet abri est en bon état mais a été jugé non conforme. Par conséquent, des travaux ont eu lieu pendant les vacances de Pâques. Il reste à recevoir le matériel pour l'équiper. Le Sépey compte donc un abri public de 78 places.

---

9. Divers et propositions individuelles

M. Vincent Perrod, Conseiller communal, constate que les terrains de tennis situés aux Mosses sont dangereux. Est-ce qu'il est prévu de faire quelque chose ?

Mme Gretel Ginier, Syndique, confirme la dangerosité de cet endroit. C'est un sujet qui revient régulièrement sur la table de la commission partiaire du PAC 292A. L'Etat de Vaud a de l'argent à dépenser, espérons que les terrains seront réhabilités.

Aucune autre remarque, question ou proposition n'émane de l'assemblée.

M. Marc Chablaix, Président, avant de clore cette séance informe que le prochain Conseil communal est agendé au 23 juin 2022, **à 19h00**. La séance sera suivie d'un apéritif et d'un repas à la meule à charbon organisée dans le cadre des 10 ans du groupement forestier. Enfin, en vue de préparer cette séance, lors de laquelle le bureau et la Commission de gestion seront renouvelés, **M. le Président,** informe qu'une pré-séance sera organisée au début du mois de juin. La date sera communiquée ultérieurement.

La séance est levée à 20h32.

Marc Chablaix
Président

Deborah Borloz
Secrétaire

Annexes
Rapports des commissions chargées de l'étude des préavis 5/2022, 6/2022 et 7/2022

RAPPORT DE LA COMMISSION DU 25 AVRIL 2022

Préavis N° 5/2022
Demande de crédit pour financer des travaux de réfection du chemin de Cergnat à Cergnat

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Le 25 avril 2022 la commission chargée du préavis n° 5/2022, formé de Monsieur Philippe Borloz et de Madame Elisabeth Mottier, s'est réunie à Cergnat pour prendre connaissance de l'état de la chaussée au chemin de Cergnat.

Monsieur Marcel Borloz, Municipal était à notre dispositon pour répondre à nos questions éventuelles et nous l'en remercions.

Lors de cette visite nous avons constaté que la route étais en mauvais état,
Nous avons demandé si des travaux concernant les ponts étais nécessaire,
Le Municipal, Monsieur Marcel Borloz nous à répondu que les ponts étais en bon états.

Nous avons également demandé comment les usagers de la route feront pour circuler lors des travaux, Marcel Borloz, Municipal nous informent que dès que le préavis sera voté, les communications concernant la circulation, seront mise en ligne sur le site de la commune, dans le Cotterg, ainsi qu'au début du chemin de Cergnat.

En conclusion, la commission vous prie, Mesdames les Conseilères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les decisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSOUS

vu le préavis municipal n° 5/2022 du 21 mars 2022 ;

ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire ;

considérent que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- **d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 226'000.00 pour financer des travaux de réfection du chemin de Cergnat à Cergnat ;**
- **d'admettre le mode de financement proposé ;**
- **d'amortir cet investissement sur une durée de 15 ans.**

Pour la commission :

Elisabeth Mottier Philippe Borloz

E. Mottier

Rapport de la Commission du 26 avril 2022

Etude du préavis n° 6/2022
Demande de crédit pour financer divers travaux à la Route des Voëttes 40, suite aux intempéries

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le mardi 26 avril 2022, la Commission chargée de l'étude du préavis n° 6/2022 - Demande de crédit pour financer divers travaux à la Route des Voëttes 40, composée de Madame Vanessa Berizzi-Tille et de Messieurs Christian Chappuis et Christian Mottier, s'est réunie sur le dit-terrain en la présence de Monsieur Marcel Borloz délégué municipal pour ce dossier que nous remercions pour sa disponibilité et pour les réponses aux questions posées.

Pour rappel, suite aux intempéries du mois de juillet 2021, une partie du terrain au abord du chemin a été fortement endommagée. Le talus aval s'est écroulé et la canalisation du cours d'eau traversant la route a été abîmée.

La Municipalité a donc décidé d'entreprendre des réparations sur le terrain telles que :

- la rénovation du voûtage du cours d'eau
- le réaménagement et le drainage des eaux claires de la place d'évitement
- à la stabilisation du talus aval par un enrochement

Selon analyse du bureau Martin Ingénieurs Civil Sàrl, ces travaux ont un coût total de CHF 166'000.- avant subvention. Ladite-subvention, après décision définitive, devrait être de CHF 130'000.-, la Commune devant cependant avancer les fonds. Le solde de CHF 36'000.- sera amorti sur 15 ans.

La Commission désignée s'est rendue compte des dégâts et est favorable au présent préavis. Elle vous prie de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSOUS

vu le préavis municipal n° 6/2022 du 24 mars 2022;
ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire;
considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour;

DECIDE

- **d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 166'000.- pour financer divers travaux à la route des Voëttes 40, suite aux intempéries, sous déduction de la subvention;**
- **d'admettre le mode de financement proposé;**
- **d'amortir cet investissement sur une durée de 15 ans.**

La Commission chargée de l'étude du préavis :

Vanessa Berizzi-Tille Responsable et rédactrice	Christian Chappuis Membre	Christian Mottier Membre

Le Sépey, le 27 avril 2022

Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis n°7/2022
Demande de crédit pour financer un concept d'archivage

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers

La commission chargée de l'étude du préavis n°7/2022 composées de Mesdames Géraldine Venker et Laure Nellen et de Monsieur Pascal Francfort s'est réunie à la maison de commune en présence de Madame Gretel Ginier, Syndique, que nous remercions pour son accueil et les réponses à nos diverses questions.

Préambule :
Début septembre 2021, Mme Denyse Raymond prend contact avec les archives cantonales vaudoises (ACV) pour demander d'examiner une solution assurant la meilleure conservation et présentation des archives paroissiales. M. Walter, archiviste aux ACV propose une rencontre avec Mme Raymond mais également avec l'administration communale dans le but d'établir un état des lieux des archives paroissiales et communales.

Concernant les archives paroissiales, une importante partie des archives de l'ancienne paroisse d'Ormont-Dessous a été transférée à la commune en 2013. Un lot est toujours conservé à la chapelle des Mosses, dans des conditions non favorables à la bonne conservation de ces documents. La meilleure solution est de tous transférer dans les locaux des archives communales.

Concernant les archives historiques, elles sont conservées dans différents locaux de la maison de commune. De plus, un grand nombre d'archives ont été découvertes dans le bâtiment dit « du congélateur » au Sépey. Elles sont actuellement triées par un employé auxiliaire.

Au fil des ans, un volume important d'archives a été constitué qu'il s'agit de conserver conformément à l'article 8LArch, c'est pourquoi les ACV sont convaincus qu'investir dans leur traitement contribuera à une gestion efficace et favorisera la continuité de l'action communale. Ces travaux sont aussi essentiels pour la bonne transmission du patrimoine documentaire unique de notre commune aux générations futurs.

Situation :
C'est l'entreprise Pro Archives SA, mandatée par plus de 100 communes, association de communes, institutions/organismes privés, qui a été approchée par la Municipalité. Elle a établi un état des lieux et une stratégie en matière de gestion et conservation des documents papiers et électroniques.

La stratégie proposée présente 4 phases. La première concerne les archives courantes et la réalisation d'un plan de classement y compris la formation et la sensibilisation du personnel administratif aux pratiques archivistique. La deuxième consiste au réaménagement du local d'archives, soit remplacer les étagères en bois par des étagères en métal et l'installation d'un enregistreur climatique. Les 3ème et 4ème phases portent sur le traitement des archives historiques.

Après identification de plusieurs locaux d'archives, un seul lieu est adapté afin de garantir une conservation adéquate des documents (température, humidité, fenêtre, luminosité, hauteur des étagères, etc.). Ce local se trouve dans la maison de commune, de plain-pied à la rue.
Etant donné que ce local est de plain-pied à la rue et qu'on ne peut éliminer le risque d'inondation lors de fortes précipitations, la municipalité a informé le commandant du site Ormont-Dessous du SDIS Alpin, Cap Adrien Durgnat, que la porte doit rapidement

être sécurisée par l'installation de sacs de sable. De plus, la première rangée d'étagère sera installée au minimum à 20cm du sol.
Nous précisons que les archives dites courantes et qui sont donc très souvent consultées, seront quant à elle, stockées au premier étage de la maison de commune dans l'ancien bureau du boursier.

Une fois ce travail d'archivage effectué, il y aura un contrat de maintenance qui sera signé portant sur une estimation de 6 journées par an. Ceci dans le but d'archiver l'année précédente et détruire ce qui peut l'être.

Coût :
Le montant total de ce travail d'archivage par l'entreprise Pro Archives SA se monte à CHF 98'000.00 TTC. Cet investissement sera financé par la trésorerie courante ou par un emprunt (demeurant toutefois dans les limites fixées par le plafond d'endettement adopté par le Conseil communal) et amorti sur une durée de 10 ans.
Le contrat de maintenance sera de CHF 4'700.00 TTC par année et sera porté au budget annuel dès que l'entier du travail préalable de tri des archives aura abouti.

Conclusion :
La science de l'archivage est complexe, nécessite de la rigueur et du professionnalisme. De plus, cela fait partie du patrimoine de notre commune. C'est pourquoi, à l'issue de la séance, la commission a conclu unanimement à l'approbation de cette demande de crédit pour financer un concept d'archivage.

La Commission vous propose donc, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSOUS

Vu le préavis n°7/2022 du 28 mars 2022 ;
Ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire ;
Considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 98'000.00 pour financer un concept d'archivage ;
- D'admettre le mode de financement proposé ;
- D'amortir cet investissement sur une durée de 10 ans.

La commission chargée de l'étude du préavis n°7/2022 :

Laure Nellen Responsable	Géraldine Venker Membre	Pascal Francfort Membre

Le Sépey, le 28 avril 2022